

C'est quoi, le terrorisme ?

Les Nations Unies ne parviennent pas à s'accorder sur une définition du terrorisme... et vous ?

Thèmes	Terrorisme, droits de l'Homme en général, paix et violence
Taille du groupe	Au choix
Complexité	Niveau 2
Durée	1 heure
Aperçu	<i>Les participants examinent différents cas de violence infligée par des individus ou des Etats et déterminent s'ils relèvent du terrorisme.</i>
Droits concernés	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne Droit à la paix
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réfléchir aux raisons pour lesquelles on qualifie un acte de « terroriste », et proposer une définition du terrorisme.• Examiner les problèmes de droits de l'Homme liés au terrorisme.• Encourager la réflexion pour montrer qu'il est important d'analyser une situation en connaissance de cause, même dans les cas qui suscitent une forte émotion.
Matériel	Photocopies des cartes de la page 23 Feuille de papier et crayon pour chaque petit groupe (de 4 à 5 personnes) Tableau-papier et marqueurs
Préparation	Photocopiez et découpez les cartes de la page 23. Chaque groupe doit disposer d'un jeu de cartes.

Instructions

- Demandez aux participants de préciser ce qu'ils entendent par terrorisme. Organisez un brainstorming pour voir si quelqu'un propose une définition acceptable. Inscrivez les propositions au tableau-papier.
- Expliquez aux participants qu'il existe de nombreux traités internationaux contre le terrorisme, mais qu'aucun ne donne de définition du « terrorisme » ! Peut-être est-ce lié aux différences d'interprétation des conflits actuels et aux divergences d'intérêts des Etats membres de l'ONU lorsqu'il s'agit de déterminer si un acte est « terroriste » ou non.
- Indiquez qu'un groupe de personnes qui ne représenterait pas les Etats membres serait peut être plus à même de donner une définition. Le groupe des participants, par exemple ! Précisez aux participants que l'objectif est de mettre au

tous différents
tous égaux



point leur définition d'ici la fin de la séance.

- Faites des groupes de 4 à 5 participants, et distribuez à chaque groupe un jeu de cartes de discussion et une feuille de papier. Ils doivent décider si les cartes décrivent, selon eux, des actes de terrorisme. En cas de réponse négative, ils doivent s'efforcer de justifier leur choix.
- Réunissez les groupes après 20 minutes environ, et rassemblez les résultats. Essayez de repérer les raisons principales pour lesquelles certains exemples n'ont pas été qualifiés d'actes terroristes.
- Discutez brièvement des différences entre les groupes, en veillant à ce que tout le monde puisse expliquer son choix. Demandez aux participants de citer les cas qui leur ont paru les plus difficiles à trancher.
- Reformez les groupes et demandez-leur de proposer leur définition du terrorisme en fonction de leurs choix précédents ou de remarques faites lors de la discussion.
- 10 à 15 minutes plus tard, demandez aux groupes de présenter leur proposition, puis passez à l'étape « Débriefing et évaluation ».

Débriefing et évaluation

- Dans votre tentative de définition du terrorisme, qu'est-ce qui vous a paru plus facile ou plus difficile que vous ne l'imaginiez ?
- Les exemples vous ont-ils paru réalistes ? Quelqu'un a-t-il pu rattacher l'un des exemples présentés à des événements réels ? Cela a-t-il influencé votre décision ?
- Pourquoi pensez-vous qu'il soit si difficile de se mettre d'accord sur un simple travail de définition ?
- Qu'est-ce qui distingue, le cas échéant, un acte de terrorisme d'un acte de guerre ? L'un se justifie-t-il davantage que l'autre ? Pourquoi ?
- Devrait-on définir certaines règles de base pour toutes les parties (notamment les Etats) impliquées dans une « guerre contre le terrorisme » ? Faudrait-il interdire certaines pratiques aux différentes parties concernées ?
- Pourrait-on justifier certains des actes décrits dans les cartes ? Expliquez pourquoi.
- A quels droits de l'Homme se rapportent les exemples que vous avez examinés ?
- Que dirait un « défenseur des droits de l'Homme » à propos des actes décrits ? Pourrait-il en justifier un seul ?
- Pourquoi les gens deviennent-ils des terroristes ? Pourquoi commettent-ils des crimes abominables dans le seul but de faire mal et de faire peur ?
- Peut-on dire de quels genres de personnes il s'agit ? Pourriez-vous imaginer que la force de vos convictions puisse vous conduire à tuer quelqu'un ?
- Peut-on jamais justifier la mort de civils ?

Conseils pour l'animateur

- Cette question est évidemment très délicate et très polémique. Il faudra peut-être l'aborder en tenant compte, dans une large mesure, des caractéristiques

du lieu et des particularités du groupe. N'hésitez pas à laisser de côté les cartes que vous jugerez inappropriées. Il en va de même bien entendu pour les questions lors du débriefing. Pensez aussi à ajouter des exemples correspondant davantage au quotidien du groupe.

- Pour que l'activité soit fructueuse, les participants doivent sentir qu'ils peuvent s'exprimer librement, sans que vous ou les autres membres du groupe ne les censurent. Pensez à le dire en début de séance si nécessaire, et précisez bien que la discussion ne sortira pas du groupe. Rappelez-leur que le but de l'activité est de réfléchir sur des questions délicates, dans lesquelles la violence de nos émotions peut s'opposer à la « bonne » réponse.
- Au point 6, lorsque les groupes élaborent leur définition du terrorisme, pensez à faire référence aux cas étudiés précédemment, de façon à clarifier certaines conclusions générales. Avant le travail de définition, vous pouvez communiquer aux participants la liste de questions de la page 23. Vous pouvez aussi l'utiliser à l'issue de ce travail pour évaluer les diverses propositions.
- Il sera peut-être intéressant pour le groupe de se pencher sur quelques définitions du terrorisme élaborées par des « experts », et de les comparer avec leurs. Vous en trouverez un certain nombre dans les documents de référence sur le terrorisme de la version en ligne de Repères (<http://www.coe.int/compass>).
- Lorsque vous examinerez le terrorisme sous l'angle des droits de l'Homme, assurez-vous que les participants ont connaissance des points suivants :
 - Toute personne a droit à la vie, droit énoncé dans l'article 3 de la DUDH, l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme, et d'autres documents internationaux.
 - Même en temps de guerre, quand le droit international humanitaire (DIH) régit les règles d'engagement, il est interdit d'attaquer délibérément des cibles civiles. Le DIH définit des règles de base que toutes les parties engagées dans un conflit armé sont tenues de respecter. (Voir les références au paragraphe « Informations complémentaires » ci-dessous)

Suggestions de suivi

Encouragez le groupe à approfondir certains des cas étudiés, ou à réfléchir sur des cas de terrorisme dans l'histoire : comment se sont-ils terminés ?

Expérimentez une autre activité relative au terrorisme : « Chahal vs UK » examine l'attitude que les Etats doivent adopter à l'égard des personnes suspectées de terrorisme ; « Throwing Stones » porte sur les motifs des personnes coupables d'actes de violence. Les deux activités sont disponibles dans la version en ligne de Repères.

Informations complémentaires

Articles pertinents du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire :

Droits de l'Homme : droit à la vie

- Déclaration universelle des Droits de l'Homme :
 - Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. (Article 3)
- Convention européenne des droits de l'Homme
 - Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi... (Article 2)

Droit international humanitaire: principe de distinction

- Le droit international humanitaire (DIH) est le droit international qui s'applique en période de conflit armé. Le DIH est valable pour toutes les parties engagées dans un conflit armé, en position de légitime défense ou non. Il s'applique aux conflits internationaux et non internationaux, et tout autant aux groupes armés combattant un Etat et aux Etats eux-mêmes.
- Le « Principe de distinction » est l'un des principes majeurs du DIH. Il stipule que les parties belligérantes doivent faire la distinction, d'une part, entre les civils et les combattants, et d'autre part, entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires.

Protocole I des Conventions de Genève :

- Ni la population civile en tant que telle ni les personnes civiles ne doivent être l'objet d'attaques. Sont interdits les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile. (Article 51.2)

Droit international humanitaire : interdiction des actes de terrorisme

- Convention (IV) de Genève :
 - Les peines collectives, de même que toute mesure d'intimidation ou de terrorisme, sont interdites. (Article 33)
- Protocoles I et II des Conventions de Genève :
 - Ni la population civile en tant que telle ni les personnes civiles ne devront être l'objet d'attaques. Sont interdits les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile. (Article 51.2, Protocole I ; article 13.2, Protocole II)

D'autres articles du DIH interdisent la prise d'otages et les attaques contre les lieux de culte.

DOCUMENTS : cartes de discussion

tous différents
tous égaux

- Selon vous, les cas décrits ci-dessous sont-ils des actes de terrorisme ?
- Réfléchissez aux raisons qui vous poussent à répondre par la négative, le cas échéant.

Cas n° 1 : un groupe lance une campagne armée pour se débarrasser d'un gouvernement totalitaire. Il place une bombe au Ministère de la Défense qui tue 12 personnes.

Cas n° 2 : un individu envoie à des mères célibataires des lettres anonymes dans lesquelles ils menacent de faire mal à leurs bébés. Aucun acte de violence n'a été signalé, mais les femmes gardent leurs enfants à la maison, parce qu'elles ont peur.

Cas n° 3 : un pays envoie une bombe nucléaire sur un pays ennemi, entraînant la mort de 100 000 civils.

Cas n° 4 : le directeur d'une grande entreprise de cosmétiques est gravement blessé par une lettre piégée envoyée par un anonyme qui accuse l'entreprise de faire des tests sur des animaux.

Cas n° 5 : un groupe mène une longue campagne contre des installations militaires, au cours de laquelle des explosifs sont régulièrement utilisés. Des militaires sont tués.

Cas n° 6 : lors d'une campagne d'indépendance, des personnes appartenant à une minorité ethnique placent régulièrement des bombes dans des endroits publics. Bien qu'elles annoncent leurs interventions pour que les gens puissent évacuer les bâtiments, des civils sont tués.

Cas n° 7 : un pays se dit prêt à utiliser des armes chimiques contre tout autre pays qu'il jugerait menaçant.

Cas n° 8 : un groupe de criminels braque une banque, prend des employés en otages, puis les tue pour éviter d'être reconnu.

Cas n° 9 : des groupes nationalistes patrouillent et exercent leur pouvoir dans de grandes villes. Ils frappent et intimident régulièrement des personnes d'autres groupes ethniques.

Cas n° 10 : un Etat totalitaire gouverne par la terreur : toute personne qui le critique est arrêtée. Les gens sont régulièrement arrêtés, torturés, voire exécutés.

Définir le terrorisme

- L'acte de terrorisme vise-t-il toujours à provoquer la peur (terreur) dans la population ?
- Tout acte qui provoque la peur est-il un acte terroriste ?
- L'Etat (gouvernement) peut-il commettre un acte terroriste ? L'acte terroriste est-il toujours dirigé contre les institutions d'un pays ?
- L'acte terroriste vise-t-il toujours à tuer des civils ? Peut-il être dirigé contre des cibles militaires ou des biens matériels ?
- Peut-on jamais justifier un acte terroriste ?



< 30
PERS.

NIVEAU
2

1½
HEURES

Grimpez les échelons de la participation

Cela dépend aussi de vous

Taille du groupe	30 participants maximum
Complexité	Niveau 2
Durée	1h30
Aperçu	<i>Le groupe réfléchit et débat sur les moyens d'augmenter sa participation au plan local.</i>
Droits concernés	Droit à la participation, liberté d'expression, liberté de conscience
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Etudier divers degrés d'engagement et de participation• Examiner les facteurs qui freinent ou facilitent la participation des jeunes• Donner aux jeunes les moyens de prendre une part plus active à la vie locale
Matériel	L'échelle de participation (page 28), papier, marqueurs
Préparation	Distribuez des photocopies de l'échelle de participation et demandez à 6 groupes de deux personnes (ou à des petits groupes) de préparer un bref jeu de rôles (de 2 à 3 minutes) avant la séance. Chaque jeu de rôle devra représenter l'un des niveaux de l'échelle de participation.

Instructions

- Rappelez au groupe que l'un des objectifs de la campagne « Tous différents, tous égaux » est de stimuler la participation. Demandez aux participants de réfléchir aux raisons pour lesquelles, selon eux, la participation pose problème : d'après eux, quels sont les symptômes d'une participation faible, en particulier celle des jeunes ? Notez leurs propositions sur le tableau-papier.
- Décrivez brièvement « l'échelle de participation » au cas où certains participants n'auraient pas assisté à la préparation et expliquez-leur qu'il s'agit d'un modèle de réflexion sur les différents niveaux de participation. Demandez ensuite aux 6 groupes de 2 de présenter tour à tour leur jeu de rôles. Faites une pause entre les différents jeux de rôles : les participants auront peut-être des questions à poser ou des commentaires à faire.
- Assurez-vous que l'échelle est bien visible de tous et que les différents niveaux sont bien assimilés.
- Demandez aux participants de travailler individuellement pendant cinq minutes. Ils devront trouver des exemples personnels qui puissent illustrer les six

Date clé

12 août
Journée internationale de la
jeunesse

niveaux de participation, dans la mesure du possible. Demandez-leur de penser à tous les domaines de leur vie, comme par exemple la maison, l'école, le travail, la famille, les amis, etc.

- Invitez les participants à partager leur échelle en formant des groupes de 4 à 5 personnes. Demandez à chaque petit groupe d'établir deux listes générales :
 - Les obstacles : qu'est-ce qui m'empêche de monter l'échelle ?
 - Les stimulants : qu'est-ce qui m'aide à la monter ?
- Rassemblez les groupes et, à partir de leur liste, créez une seule liste d'obstacles et une seule liste de stimulants.
- Parcourez la liste générale avec les participants, en leur demandant d'indiquer les facteurs qui dépendent d'eux, par opposition aux facteurs externes, sur lesquels ils estiment ne pas avoir prise. Aidez-les à trouver le maximum de facteurs de la première catégorie.
 - Revenez au tableau-papier et invitez le groupe à débattre : le groupe peut-il, par certaines actions, augmenter sa participation à la vie locale ? Si oui, lesquelles ?
 - 8. Passez à l'évaluation et au débriefing.

Débriefing et évaluation

- L'activité vous a-t-elle aidés à réfléchir à vos propres contributions lors d'un processus participatif ou à les expliciter ? Vous a-t-elle éclairés sur d'autres problèmes ?
- Est-il important que les jeunes participent activement ? Pourquoi ?
- Certains d'entre vous aimeraient-ils atteindre un « échelon » supérieur pour participer plus activement qu'ils ne le font actuellement ?
- Quelles sont les raisons pour ou contre une participation plus active ?
- Comment les gens se sentent-ils lorsqu'ils peuvent réellement participer, en d'autres termes, lorsque leur participation n'est pas uniquement symbolique ?
- D'après vous, une faible participation est-elle pour l'essentiel due à des facteurs internes (psychologiques) ou externes ?
- Combien de participants ont l'impression qu'ils pourraient participer plus activement qu'ils ne le font à présent et combien d'entre eux sentent qu'ils vont le faire ?

Conseils pour l'animateur

- Soit vous veillerez à associer tous les participants à l'un ou l'autre des jeux de rôles, soit vous demanderez à 6 groupes de 2 personnes de se prêter à l'exercice. Si certains n'ont pas participé à la phase de préparation, sachez que vous devrez leur expliquer en détail ce qu'est l'échelle, puisqu'ils n'auront pas pu l'étudier auparavant. Demandez à chaque groupe de 2 de ne pas empiéter sur « l'échelon » voisin !
- Lors de la phase de réflexion de l'étape 1, il serait bon d'aider le groupe à trouver le maximum de formes de participation au sein de la société. Vous pouvez en l'occurrence consulter le document de référence relatif à la participation,

élaboré pour la campagne, et disponible sous peu dans la version en ligne de REPÈRES (<http://www.coe.int/compass>).

- Lors de la présentation de l'échelle de participation, soit pendant la préparation, soit pendant la séance même, n'oubliez pas de préciser que le but du modèle n'est pas de laisser entendre que l'idéal est toujours d'être à un « niveau supérieur ». Dans des environnements différents et en fonction de leurs compétences, disponibilités et niveau d'intérêt, vous pouvez distribuer des rôles différents aux participants, tels que des rôles de consultant ou de représentant, par exemple. Dans certains cas, il n'y a rien de mal en soi à être simplement consulté (ou simplement informé).
- Lorsque le groupe réfléchit aux obstacles et aux stimulants, vous pouvez donner quelques exemples ou rappeler aux participants que les obstacles peuvent être également d'ordre psychologique, physique ou structurel. Lors de l'établissement de la liste générale, encouragez-les à trouver des solutions pour contourner les obstacles, comme par exemple s'ils vous disent :
 - « les grands ne nous laissent pas faire », vérifiez s'ils ont déjà essayé de leur demander !
 - ou bien : « ils pensent qu'on ne saura pas le faire », demandez-leur comment ils pourraient prouver qu'ils *peuvent* le faire !
 - ou encore : « ça ne fera que fâcher maman / le professeur / le représentant de l'ordre », demandez-leur s'ils peuvent formuler la question autrement pour obtenir une réaction différente de la part de leur interlocuteur.
- Si vous avez établi de bonnes relations avec le groupe, vous pourrez saisir l'occasion de parler de leur participation au cours des séances. Cela vous permettra également de réfléchir aux moyens par lesquels on pourrait stimuler l'engagement et la prise d'initiatives. Cet échange de vues servira à déterminer si certains membres du groupe font obstacle à d'autres et les empêchent d'accroître leur niveau de participation.

Variantes

Pour étudier les obstacles et les stimulants, vous pourriez vous servir des jeux de rôles dès le début, au lieu d'inviter les jeunes à trouver des exemples personnels. Après avoir joué une première fois les scènes, vous pouvez utiliser la technique du théâtre forum, comme dans l'activité 'Carry on...' (en ligne sur Repères) et inviter les participants à poursuivre autrement. Cette technique leur permettra d'examiner les moyens de faire face aux obstacles dans des situations analogues à celles qui, dans leur vie en général, les empêchent parfois de participer plus activement.

Suggestions de suivi

Elaborez un plan d'action avec les participants pour leur donner plus de responsabilités et améliorer la maîtrise du processus d'apprentissage.

Consultez l'activité « Un jardin en une nuit » sur le site www.coe.int/compass, qui porte

sur la participation d'un groupe de jeunes à l'élaboration d'un plan de développement destiné à une partie de la population locale.

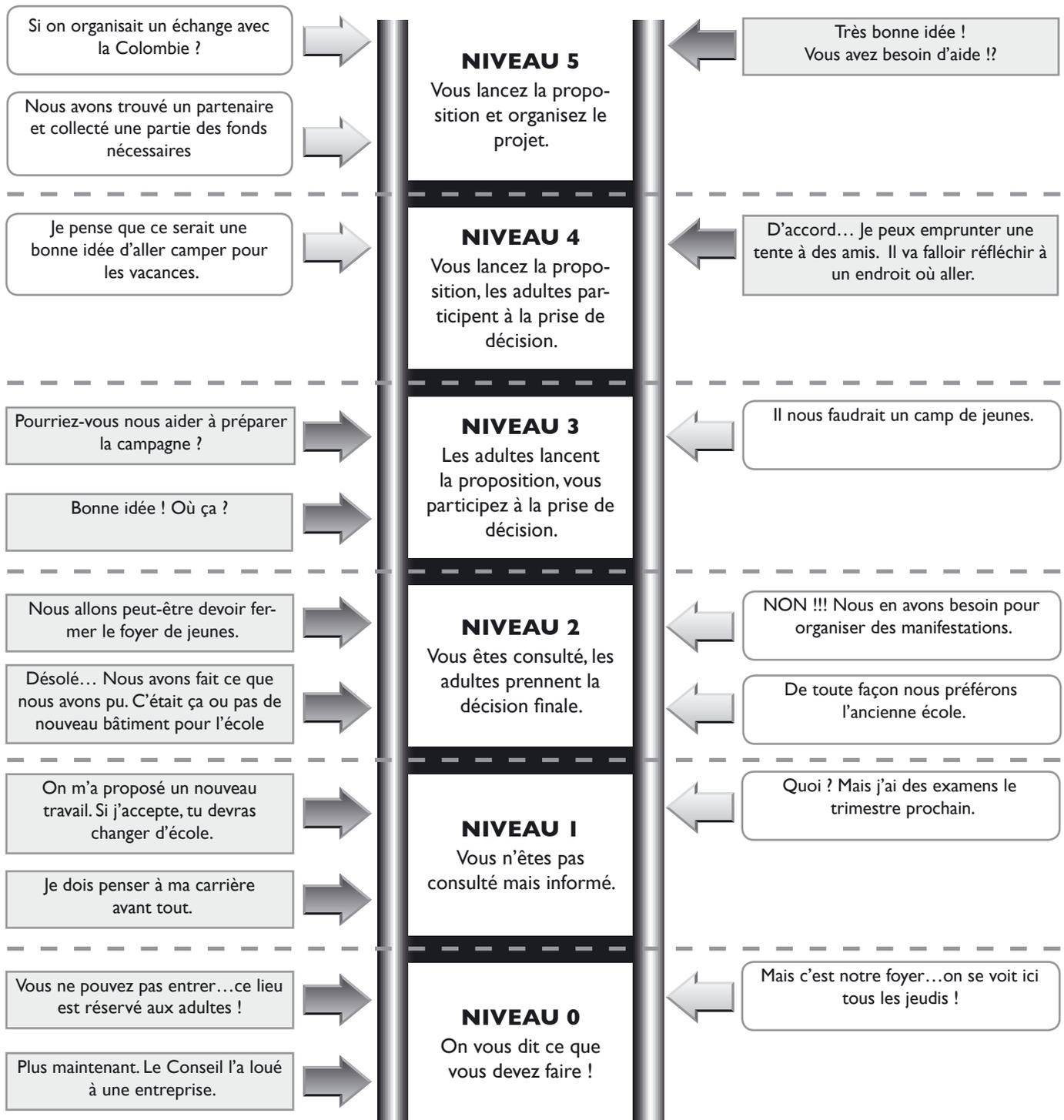
Idées d'action

Demandez aux participants d'établir la liste des changements qu'ils voudraient voir se réaliser dans leur quartier. Invitez-les ensuite à choisir un ou deux thèmes de la liste sur lesquels ils pourraient, d'après eux, avoir un impact. Demandez-leur d'examiner les moyens par lesquels leur voix pourrait être entendue ou par lesquels ils pourraient influencer ces changements. Enfin, encouragez-les à mettre ces idées en pratique !

tous différents
tous égaux

L'échelle de participation a été conçue par Arnstein et Sherry, dans JAIP vol. 35, n° 4, juillet 1969.

Echelle de participation



Jeunes et beaux ?

« L'Homme a cette curieuse tendance à vouloir correspondre à l'image qu'on lui impose. » *Fazil Iskander*

Thèmes	Participation, démocratie, discrimination
Taille du groupe	Au choix
Complexité	Niveau 2
Durée	60 min.
Aperçu	L'activité consiste à créer un montage photo représentant des jeunes... tels qu'ils voudraient qu'on les voie.
Droits concernés	Droit à la participation, droit à faire reconnaître ses opinions, liberté d'expression
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Examiner les stéréotypes les plus courants sur les jeunes et les comparer à l'image que les membres du groupe souhaitent donner d'eux-mêmes.• Examiner le droit de l'enfant à faire valoir ses opinions dans toute question l'intéressant.• Réaliser un montage photo du groupe montrant comment les participants voudraient que les adultes les voient.
Matériel	<p>Demandez au groupe d'apporter des photos de jeunes dans diverses activités, tirées de magazines ou de journaux. Les photos choisies devront présenter les jeunes sous de multiples aspects : mode de vie, personnalité, centres d'intérêts, talents. Elles ne devront pas toutes présenter les jeunes à leur avantage, l'objectif étant de multiplier les angles de vue.</p> <p>Un appareil photo numérique ou argentique (prévoir une photo par participant et quelques photos de groupe).</p>
Préparation	Prévoyez une grande table ou un espace au sol pour disposer les photos.

Instructions

1. Expliquez que la séance permettra aux jeunes de réfléchir à la manière dont ils voudraient être vus par autrui et au rôle qu'ils devraient jouer dans la société. A la fin de la séance, ils pourront définir leur « modèle », c'est-à-dire une représentation des jeunes qui pourrait se substituer aux stéréotypes existants.
2. Si le groupe ne connaît pas bien la Convention relative aux droits de l'enfant, présentez-la brièvement en vous servant des documents de référence. Expliquez l'un des principes fondamentaux de la Convention : l'enfant est à considérer « dans son ensemble », comme un membre à part entière de la société,

tous différents
tous égaux



tous différents tous é g a u x

Article 12 : un enfant capable de discernement a le droit de donner son avis et de voir cet avis pris en compte sur toute procédure le concernant.

- dans laquelle il joue un rôle précieux et utile. Rappelez que le terme « enfant » désigne dans la Convention toute personne de moins de 18 ans.
- Inscrivez au tableau ou lisez à haute voix le résumé non officiel de l'article 12 de la Convention (voir encart), et recueillez les réactions des participants :
 - Ce droit est-il habituellement respecté ? En cas de réponse négative, expliquez pourquoi.
 - Les adultes hésitent souvent à donner aux jeunes l'occasion de s'exprimer. Pourquoi ?
 - Réfléchissez ensuite avec le groupe à la façon dont les adultes perçoivent le plus souvent les jeunes : demandez-leur de dresser la liste des mots couramment utilisés pour décrire les jeunes ou parler d'eux ; inscrivez ces mots sur le tableau-papier. La liste comportera probablement des termes positifs et négatifs.
 - Examinez la liste avec les participants pour voir si les mots sont plutôt positifs ou négatifs. Débattre brièvement de la question suivante :
 - Avez-vous le sentiment que la façon qu'ont les adultes de percevoir les jeunes est parfois incomplète ou incorrecte ? Si oui, pourquoi ?
 - Formez de petits groupes (de 4 à 6 personnes) et demandez aux participants de disposer les photos qu'ils ont apportées de façon que tout le monde puisse les voir. Réfléchissez ensuite aux questions suivantes :
 - Quelles sont les photos qui renforcent les stéréotypes sur les jeunes, et celles qui, le cas échéant, les remettent en question ?
 - Les photos permettent-elles d'imaginer comment les jeunes pourraient participer utilement et pleinement à la société ?
 - Y a-t-il d'autres aspects de la vie ou de la personnalité des jeunes dont cet ensemble de photos ne rend pas compte ?
 - Donnez au moins 15 minutes à chaque groupe pour qu'il étudie les photos et réfléchisse aux questions. Ensuite, présentez ou distribuez les consignes de l'étape finale (page 31), qui consiste à prendre, après réflexion, une série de photos du groupe.
 - Une fois toutes les photos prises, passez à l'étape « Débriefing et évaluation ».

Débriefing et évaluation

- Les photos prises donnent-elles selon vous une image réaliste des jeunes aujourd'hui ? Seront-elles crédibles aux yeux des adultes ?
- Les adultes seraient-ils plus disposés à consulter les jeunes et à solliciter leur participation si l'image leur paraissait crédible ?
- Peut-on combattre les stéréotypes que la société véhicule à propos des jeunes ? Comment ? Quels efforts seraient nécessaires de votre part et de celle des autres ?
- Dans quelle mesure votre perception des adultes est-elle un stéréotype ? Comment les adultes voudraient-ils, selon vous, être perçus par les jeunes ?
- Comment faire en sorte que les jeunes et le reste de la société se comprennent mieux ?
- Y a-t-il d'autres groupes de personnes dont vous estimez avoir une vision incomplète ou stéréotypée ? Citez des exemples.

Conseils pour l'animateur

Pour les participants de plus de 18 ans, pensez à utiliser l'article 21 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays) au lieu de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Si vous n'avez pas d'appareil photo, demandez aux participants de réaliser un montage à partir des photos qu'ils ont apportées. Cette variante permet aussi de réduire la durée de l'activité.

Suggestions de suivi

Le groupe peut réaliser un montage à partir des photos imprimées / développées. Les participants qui le souhaitent peuvent inviter d'autres jeunes à ajouter leurs propres photos afin que le montage représente autant de jeunes du quartier que possible. Essayez aussi de faire participer les différentes minorités locales.

Idées d'action

Le montage doit être exposé ! Les adultes pourront ainsi prendre conscience de la façon dont les jeunes voudraient être vus. Pensez à organiser un face-à-face entre les participants et des responsables locaux sur le sujet « Comment associer les jeunes davantage aux activités et projets ? »

DOCUMENTS

Quelle image souhaitons-nous donner ?

- Les photos prises à la fin de cette séance ne sont pas un portrait du groupe vu par les adultes, mais vu par vous.
- Chaque petit groupe prendra autant de photos que de personnes dans le groupe, à savoir, pour un groupe de 5 personnes, 5 photos, chaque photo représentant autant de personnes qu'il le souhaite (par exemple, vous pouvez prendre 5 photos de 5 personnes différentes, ou 5 photos de groupe, ou 3 photos de 2, et 2 photos de 4 personnes, etc.).
- Réfléchissez à l'ensemble des activités que vous souhaitez montrer, des émotions que vous souhaitez transmettre, pour que votre image soit aussi représentative que possible des jeunes aujourd'hui.
- En fin de séance, vous pourrez prendre 3 photos du groupe au grand complet pour donner à chacun la possibilité de montrer une facette différente de sa personnalité.

tous différents
tous égaux

Date clé

21 mars
Journée internationale pour
l'élimination de la discrimination
raciale